Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 14 (1926)

Heft: 3

Artikel: Les sceaux de l'abbaye d'Hauterive

Autor: Galbreath, Donald

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817501

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Fig. 1 Sceau du couvent

LES SCEAUX DE L'ABBAYE D'HAUTERIVE

par Donald GALBREATH.

L'étude des sceaux n'a plus besoin d'être défendue ou expliquée. On est généralement d'accord que pour la connaissance du moyen âge, ces petits documents fragiles sont d'une valeur inappréciable. Ce sont surtout les sceaux laïques, en général armoriés, qui ont attiré l'attention des savants, à cause de leur importance héraldique et généalogique, tandis que les sceaux ecclésiastiques, bien que beaucoup plus intéressants au point de vue artistique, ont été plutôt négligés. Nous espérons publier ceux que nous avons pu rassembler concernant le canton de Fribourg. Nous commencerons par les sceaux de l'abbaye d'Hauterive dont les archives, actuellement aux Archives de l'Etat, sont aussi remarquables par leur richesse que par leur bonne conservation. La plupart de ceux-ci sont tirés du fonds même d'Hauterive; d'autres proviennent de collections diverses indiquées dans le texte 1.

¹ Nous nous faisons un plaisir de rendre hommage à l'inlassable amabilité du personnel des Archives de l'Etat de Fribourg qui a facilité nos recherches de toutes les façons possibles. Nos remerciements vont aussi aux archivistes des Etats de Vaud et de Berne. A tous nous présentons l'expression de notre reconnaissance sincère.

La série des sceaux d'Hauterive est des plus complètes, et nous sommes loin d'en posséder de pareilles pour les autres monastères du pays; en effet, des séries aussi riches sont extrêmement rares, soit en Suisse, soit ailleurs.

Les usages sigillaires des abbayes cisterciennes de tous les pays montrent une grande similarité due à la bonne réglementation de la part des chapitres généraux ¹.

En 1200 le chapitre général ne permit que deux représentations dans les sceaux consistant : 1° en la seule effigie (scil. de l'abbé), avec la crosse ; 2° en une main tenant la crosse, sans effigie ². En effet, notre premier sceau (fig. 2) représente l'abbé debout, tenant sa crosse et un livre (celui de la règle de saint Benoît). Il est d'une facture rudimentaire, répondant entièrement à la pauvreté et à la simplicité des premiers temps de l'Ordre. La légende porte : sigillum abbatis alteripe, d'accord avec les instructions générales du chapitre général, qui n'autorisait pas les abbés à se nommer dans leurs sceaux. Nous n'avons trouvé qu'un seul exemplaire de ce sceau, datant de 1232, du temps de l'abbé Hugues de Jegisdorf. Le libellé de la légende lui permettait de servir à plus d'un abbé et nous croyons qu'il fut gravé plutôt vers 1200.

La simplicité primitive de chaque réforme monacale ne dura guère. Les abbés qui bâtirent la belle église romane d'Hauterive ne purent se contenter de ce fruste petit sceau. Depuis 1247, sous Henri de Montmacon, nous trouvons un deuxième sceau (fig. 3), portant la même légende impersonnelle, mais faisant état d'un art très avancé et sûr de soi-même. L'abbé qui y est représenté assis, est d'un modelé très vigoureux, contrastant avec le travail plus

¹ Voir sur cette règlementation, le travail du P. Grégor Müller, Von den Siegeln im Orden, paru dans la Cistercienserchronik 1919, auquel nous avons fait de larges emprunts.

² « Sola et simplici effigie cum baculo », « vel sine effigie cum manu et baculo ».

délicat d'un dragon, emblème du mal, placé sous ses pieds 1.

Les repésentations assises des abbés sont rares; le deuxième sceau de saint Bernard le montre dans cette position, et dans la suite il se forma une tradition réservant ce genre de sceaux aux seuls abbés de Cîteaux ². Notons encore que l'abbé porte presque toujours les vêtements sacerdotaux, dont la chasuble et l'amict sont les plus reconnaissables. Il n'y a que deux cas, comme on le verra plus loin, où l'abbé est représenté dans ses vêtements claustraux. Tel que le premier, ce deuxième sceau servit à plusieurs abbés; il a été employé sans interruption jusqu'en 1319, et ne fut abandonné qu'à l'avènement de l'abbé Pierre Rych.

Si le sceau à légende impersonnelle avait l'avantage d'éviter des frais de gravure, lors des changements d'abbés, il présentait par contre de graves inconvénients, dont le principal était celui de ne pas indiquer l'époque de l'apposition du sceau ; ceci avait une grande importance parce que les actes n'étaient scellés parfois que longtemps après leur établissement. D'autre part, le fait que l'abbé usait seul du sceau et que les chapitres généraux défendaient formellement aux communautés d'en posséder un, rendait impossible le contrôle du couvent sur les actes passés par l'abbé. Tout en se conformant aux règles établies, on évita ces deux inconvénients en se servant d'un contre-scel appliqué au revers du sceau de l'abbé 3. Le premier de ces contre-

¹ Ce sceau a déjà été publié dans les *Archives héraldiques* suisses, 1923, p. 146.

² Nous ne connaissons qu'un seul autre sceau d'abbé cistercien le montrant assis, c'est celui de Bartholomé, abbé de Morimond, de 1230. Au même acte (Hauterive V B 4) pend aussi le sceau circulaire de l'abbé de Citeaux, qui y est représenté à mi-corps.

³ Cette particularité a été remarquée d'abord par M. Ilgen dans son ouvrage monumental sur les sceaux westphaliens, Die Westfälischen Siegel des Mittelalters, Heft III. Die Siegel der geistlichen Corporationen und der Stifts-, Kloster- und Pfarr-Geistlichkeit. Münster, 1889, p. 3.



sceaux paraît en 1275, du temps de l'abbé Guy de Farvagny. Il porte la deuxième représentation permise dans les sceaux de l'ordre, manum cum baculo, avec, dans le champ, comme remplissage, une étoile, un croissant, et du feuillage (fig. 4). La légende est : CONTRASIGILLUM ABBATIS ALTERIPE. Un deuxième contre-scel du même type ne porte dans le champ que l'étoile et le croissant (fig. 5); nous l'attribuons à l'abbé Hugues Ramel ou à Hugues Collon, son successeur. Enfin le troisième (fig. 6), ne représentant que la main avec la crosse, sans légende, se rencontre de 1311 à 1319, sous l'abbé Ulrich de Lausanne. Ainsi, en faisant graver un nouveau contre-scel à chaque changement d'abbé, on fixait mieux l'époque de l'apposition du sceau, et en plaçant le contre-scel sous la garde d'un de ses membres le couvent se réservait la surveillance des actes passés par les abbés. En effet, il n'v a que des actes de propriété comme des ventes ou des échanges de terres et de revenus qui portent le sceau de l'abbé muni du contre-scel. La supposition que le contrescel ait servi de petit sceau pour les affaires de moindre importance n'est pas prouvée. Nous n'avons jamais trouvé le contre-scel employé isolément dans les nombreux actes de maisons cisterciennes suisses que nous avons examinés, et M. Ilgen affirme la même chose pour les couvents westphaliens.

Sous Pierre Rych (1321-1329) nous trouvons un nouveau sceau d'abbé (fig. 7), représentant l'abbé de nouveau debout et accompagné d'une rose, d'un croissant, d'une étoile et d'une fleur de lis. Ces signes, tout en ayant chacun une signification symbolique bien connue, permettaient même à des analphabètes, de distinguer ce sceau des nombreux autres sceaux d'abbés plus ou moins semblables. Le seul exemplaire que nous connaissions est incomplet, mais ce qui en reste nous permet d'affirmer que la légende était sigillum abbatis alteripe, comme auparavant. En place de contre-scel il porte l'empreinte d'un petit signet (fig. 8), ne représentant que la lettre P, initiale

du nom de l'abbé. C'est ici encore un moyen d'établir l'identité de l'abbé, même dans les cas où il scellait seul, en dépit de l'impersonnalité rigoureusement prescrite pour le sceau même.

Est-ce que le couvent a usé de son côté d'un autre contre-scel sous Pierre Rych pour contre-sceller les actes le regardant ? Nous n'osons pas l'affirmer, faute de documents, mais cela nous paraît très probable.

L'abbé Aymon de Dompierre conserva les usages sigillaires de son prédécesseur. Il employa, en 1330, un sceau à légende impersonnelle (fig. 9), muni au revers d'un petit signet à son nom aymo (fig. 10). Ce sceau mérite que nous l'examinions, car c'est le plus beau de notre série. L'abbé représenté a des proportions correctes, ce qui est assez rare. Ses vêtements, d'un travail admirable, tombent en plis gracieux. La niche, d'une belle sobriété de composition, témoigne non seulement d'une grande habileté de dessin mais encore d'une conception vraiment architecturale. C'est un sceau qui fait honneur et à l'artiste, malheureusement inconnu, qui l'exécuta et au prélat qui en fit la commande. Dans la légende on remarquera le mot silgillum (sic), méprise du graveur.

L'année 1335 marque dans l'histoire de l'Ordre cistercien. La constitution donnée à l'Ordre le 12 juillet 1335 par le pape cistercien Boniface XII exerça une influence capitale, dont nous retrouvons des traces dans notre série de sceaux. Par l'article 9 de cette constitution le pape ordonna que l'abbé devrait désormais faire figurer son nom, sur le sceau, et Aymon de Dompierre se hâta de s'y conformer. Son deuxième sceau, apposé sur un document de cette même année 1335 qui se trouve aux Archives de l'Etat de Berne 1, nous permet, bien qu'il soit incomplet, d'en reconstituer sa légende comme suit: s. fratris aymonis abbatis alteripe (fig. 11). Ce fut désormais la formule la seule admise. Ce sceau, d'un excellent travail

¹ Interlaken 1335 Tag nach Gall (17 octobre).

aussi, est de la main d'un graveur dont nous avons plusieurs autres sceaux de dignitaires ecclésiastiques. Ils se remarquent tous par le décolleté un peu exagéré que ce graveur donne à ses personnages, d'ailleurs bien posés et bien drapés. L'architecture en est admirable. Aymon de Dompierre employa également le petit signet à son nom avec son nouveau sceau, mais nous ne trouvons plus l'emploi spécial du contre-scel dont nous avons parlé, et cela pour une bonne raison. Par cette même constitution de 1335, le pape ordonna que chaque couvent devait avoir un sceau à lui propre 1. L'omnipotence des abbés recut de ce chef, une atteinte sérieuse. Aussi, voyonsnous un peu partout dans le monde cistercien les couvents se munir de sceaux, représentant tous la sainte Vierge, presque toujours assise sur un banc, tenant une fleur et souvent jouant avec l'Enfant sur ses genoux, ou debout à côté d'elle. On peut dire que les sceaux de couvents cisterciens, dont le plus grand nombre fut gravé à cette époque, mériteraient une étude d'ensemble.

Le sceau du couvent d'Hauterive (fig. 11) fut employé jusqu'à la suppression du monastère. La matrice fut alors vendue ou volée et passa dans la merveilleuse collection de sceaux-matrices de M. J. Charvet, de Mâcon. Celui-ci l'a publiée en 1873 sous le numéro 56 dans la description qu'il donna d'une partie de sa collection sous le nom fictif de collection de M. E. Dongé ², tout en l'attribuant à tort à un couvent de clarisses du même nom en Languedoc, en la qualifiant, et avec raison, « d'un dessin pur et gracieux, exécuté par un burin habile ». La matrice paraît sous le numéro 1071 dans le catalogue de la vente Char-

 $^{^{1}}$ « Quod quilibet conventus... habet proprium et speciale sigillum. »

² J. Charvet, Description des collections de Sceaux-Matrices de M. E. Dongé. Paris 1883.

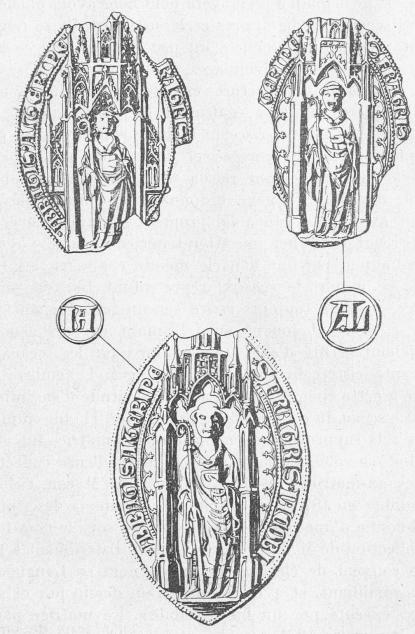


Fig. 11 Aymon de Dompierre, 1335

Fig. 12 Albert de Prez, 1337

Fig. 15

Fig. 13

Fig. 14
Jacques de Corpastour
13....

vet ¹, puis dans le catalogue de vente J. Florange ², pour passer enfin dans la collection de M. A. Blanchet, qui en en donnant une reproduction, dans le catalogue de sa collection ³, nous a permis de l'identifier. La description de M. Blanchet continue : « Appendice en longueur, contourné, avec oreillette ajourée, en trèfle. Le sommet du type, perpendiculaire à l'appendice, est marqué par quatre points disposés en croix. » Ceci était pour indiquer le haut du sceau au scelleur.

Albert de Prez, abbé de 1337 à 1347, se servit d'un sceau du type de celui de ses prédécesseurs, mais moins bien fait (fig. 12). L'architecture est simplifiée, le champ du sceau garni de lobes fleuris. Nous croyons que ce sceau, avec son personnage d'une gaucherie très caractéristique, est de la main du graveur fribourgeois dont nous avons indiqué quelques travaux datant de 1312 à 1340 dans les Archives Héraldiques Suisses de 1923, p. 107. Albert, comme ses devanciers, utilisa un signet en contre-scel donnant les lettres albert de son nom (fig. 13), bien que cette indication ne soit plus nécessaire depuis que le nom de l'abbé se trouve sur le sceau même. Mais probablement ce signet restait-il aux mains de l'abbé même, et lui donnait-il ainsi un contrôle sur le frère, son chancelier, qui maniait le grand sceau.

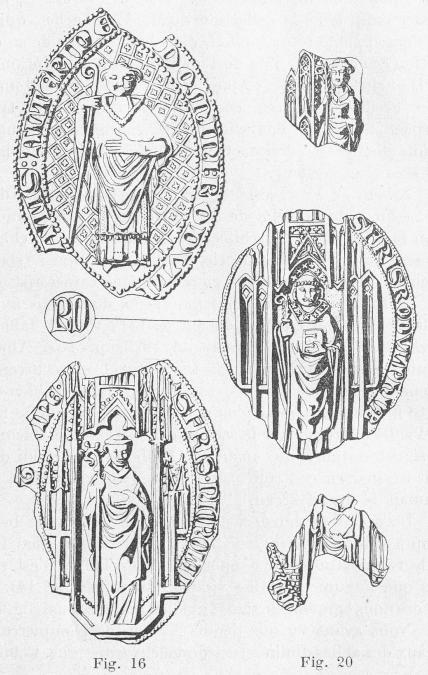
Le sceau de Jacques de Corpastour ressemble beaucoup à celui d'Albert, mais il est encore moins bien fait, et la représentation disproportionnée de l'abbé n'est sauvée que par une certaine vigueur du relief (fig. 14). Ici encore noûs trouvons le signet aux lettres IA(cobus) (fig. 15).

Nous avons vu que depuis Aymon de Dompierre les sceaux des abbés diminuèrent de valeur artistique. Celui de

¹ Collection Charvet, Médailles, Antiquités, Sceaux-Matrices. Vente aux enchères publiques... le lundi 7 mai. Paris, 1883.

² Vente J. Florange, No 9. Paris 1894.

³ Collections sigillographiques de MM. Gustave Schlumberger et Adrien Blanchet. Paris 1914.



Rodolphe de Blonay, 13....

Fig. 18 1346

Fig. 19 Nicolas de Bretigny 1383

Jen Grosset, 13...,

Fig. 17 Rodolphe de Blonay, 1346

> Fig. 21 Conon de Treyvaux 1394

Rodolphe de Blonay frise presque la caricature (fig. 16). D'un genre très simple, ayant un air archaïque qui n'est dû qu'à l'incapacité du graveur, il est cependant remarquable par la forme de sa légende: SIGILLUM DOMINI RODULFI ABBATIS ALTERIPE. L'emploi du mot dominus s'explique par la haute naissance de Rodolphe. C'était depuis cent ans le premier, comme il fut le dernier membre d'une famille de dynastes paraissant dans la liste des abbés d'Hauterive. Mais si Rodolphe, en sa qualité de dynaste, avait bien droit au titre de dominus, ce mot détonnait terriblement dans le style d'un abbé cistercien. L'innovation doit avoir été très mal vue du chapitre général, et nous ne serons pas étonnés de voir le noble abbé changer de sceau déjà avant 1346 et s'y désigner sous la forme plus modeste et plus convenable de FRATRIS RODULPHI (fig. 17). Sans être un chef-d'œuvre, ce deuxième sceau est mieux fait que l'autre; on y trouve parfois 1 un signet aux lettres R(0)D(0lphe) (fig. 18), et avec l'abbé Rodolphe l'usage intéressant de ces signets paraît avoir pris fin.

Le sceau de Nicolas de Bretigny, de 1383, ressemble assez au précédent. Les pilastres d'une architecture asymétrique, deviennent massifs ; dans la légende nous notons un H curieux dans le mot NICHOLAI (fig. 19).

Nous n'avons qu'un seul exemplaire fragmentaire du sceau de Jean Grosset, provenant des archives de l'abbaye de la Fille-Dieu ². Ce fragment (fig. 20) paraît indiquer une architecture très développée à multiples frontons ajourés.

De Conon de Treyvaux (1394 à 1404) il ne nous reste également qu'un fragment (fig. 21); l'architecture de la niche y repose sur un mur maçonné.

(A suivre)

¹ Archives de l'Etat de Berne, Greyerz 22 août 1368.

² Nous tenons à présenter nos remerciements respectueux à M^{me} la Très Révérende Abbesse de la Fille-Dieu pour la façon aussi aimable qu'hospitalière dont elle a bien voulu nous permettre d'examiner les chartes de l'abbaye.